

Cybercriminalité : Buralistes, ces gens qui blanchissent l'argent des brouteurs



Publié: 13 décembre 2023 Dernière mise à jour le 8 décembre 2023



Passés maîtres dans l'art de l'arnaque, les cybercriminels, communément appelés, "brouteurs", se heurtent dorénavant à un plafond de verre pour le retrait de l'argent qu'ils extorquent à leurs clients. Ces arnaqueurs s'attachent donc les services des "buralistes", des jeunes ivoiriens qui collaborent avec des "binguistes", des immigrés en Europe. Un duo d'experts expérimentés pour faciliter le retrait de l'argent escroqué à l'insu des autorités qui veillent pourtant au grain. Enquête.

La règle numéro 1 : Le buraliste ne doit jamais être à court de liquidités. Règle numéro deux : « un signe de l'index sur la main ». Signification ? Le buraliste ne doit parler de son activité qu'avec des clients intéressés ou ses collègues. Omerta et silence radio avec d'autres interlocuteurs. Business oblige. Érigés en sacro-saint, ces deux principes, sont suivis à la lettre. C'est en connaissance de cause que nous fomentons un plan bien ficelé pour tirer les marrons du nez d'Ismaël, le buraliste avec lequel nous avons rendez-vous ce samedi soir. Nous montons de toutes pièces une histoire dont le scénario nous présente comme des brouteurs en quête d'un buraliste pour un retrait d'argent. Dans le but d'apporter de l'eau à

notre moulin, nous usons d'un vocabulaire improvisé du monde des brouteurs allant de pair avec un accoutrement dans les standards du style vestimentaire de ces derniers.

Ce samedi soir, pour le premier rendez-vous, Ismaël nous pose un lapin. Le lendemain, in fine, après moult tractations, il n'arrive que 3 heures après le timing du rendez-vous. Ismaël dit se méfier des nouveaux clients. Tee-shirt à l'effigie d'une marque de streetwear française, jeans plaqué et légèrement destroy, chaussé d'une paire de mocassins au top de la hype, notre interlocuteur est droit dans ses bottes. Il ne veut parler que du "ken" (ndlr, business). Au bout de 30 minutes d'échanges, nous réussissons à lui soutirer quelques bribes d'informations. « Moi, j'ai mon bon vieux père (ndlr, complice) qui est en Bingué (ndlr, en Europe). Quand le gaye (ndlr, autre surnom des brouteurs) a un mouvement, il me fait signe. Je vérifie sur mon application, si c'est propre. Comme je suis liquide, je donne pour lui, j'enlève mon gué (ndlr, quote-part) et le gué du Binguiste. Donc vous ce que vous voulez gérer c'est quel mouvement ? », Entame-t-il dans un langage de rue.

Guichets des banques

Dans notre tentative de pousser le bouchon plus loin, nous sommes démasqués. Ismaël découvre le pot aux roses et entre dans tous ses états. Il profère des menaces dont nous nous retenons de retranscrire la nature tant la vulgarité est hors-pair. Il nous faut donc un autre buraliste. Mais qui sont ces personnes si discrètes ?

Quelques années en arrière, comme une lettre à la poste, les brouteurs effectuaient aisément leurs transactions dans les guichets des banques et autres établissements de retraits d'argent. Au fil de l'expansion du phénomène, la donne a changé. Les autorités ivoiriennes, de concert avec les établissements bancaires et financiers ont resserré l'étau autour des opérations financières provenant de l'occident en vue de mettre le grappin sur les brouteurs. Un Talon d'Achille donc, pour ces derniers, qui après avoir réussi leurs entourloupes, essuient un échec et mat à passer à la caisse pour recevoir le fruit de leur sale besogne : des sommes colossales transférées par leurs proies. Entrent alors en scène : les buralistes, les M. Blanchiment d'argent qui ont la science infuse en termes de techniques pour entrer en possession des fonds extorqués sans éveiller les soupçons des autorités. Rompus aux arcanes d'une palette de modes opératoires pour encaisser ces billets mal acquis, les passeurs d'argents, "money mule" sont dorénavant les incontournables alliés des brouteurs dont ils récupèrent et blanchissent l'argent en contrepartie de juteuses commissions.



Ali CFA, le buraliste

Dans la foulée de cette mésaventure, nous décidons d'aller franco et d'arborer la casquette de journaliste. Après plus d'un mois de négociations, de médiations avec ses proches, Ali CFA, du surnom que nous lui attribuons dans cette enquête étant donné que tous ont des pseudonymes, accepte de briser l'omerta. Mais c'est lui le boss et c'est lui qui fixe les règles du jeu. Ce vendredi, à Yopougon Toit-Rouge, c'est dans un espace plein-air réputé pour être le fief des brouteurs et des buralistes qu'il nous donne rendez-vous.

Après s'être assuré que nous ne sommes pas limiers déguisés, il se dévoile dans un nouchi (langage de la rue) que nous décidons de traduire. « Aujourd'hui, les brouteurs ne peuvent plus retirer directement leur argent quand ils arnaquent quelqu'un. Parce que la police les surveille. Du coup, ils passent par nous. Nous avons plusieurs systèmes selon la façon dont le brouteur prend pour son blanc (entendez par là, escroque sa cible). Il y a le système des cartes PCS, Neosurf et Transcash, généralement utilisés dans les kiosques à tabac en Europe. Pour ça, on a un binguiste avec lequel on gère le mouvement parce qu'en réalité le système ne marche qu'en Europe ».

Mais qu'est-ce que les systèmes PCS, Neosurf, Transcash ? Sur la liste des approches utilisées par les buralistes et les binguistes, figurent, ces 3 noms. Le dénominateur commun entre ces entreprises est qu'ils désignent des fintechs (entreprises jumelant la finance et les nouvelles technologies) européennes qui proposent des cartes de paiement prépayées rechargeables permettant de réaliser des paiements en ligne.

Aux nombres des conditions requises pour l'usage de ce système, figure l'achat d'une carte physique dans les points de ventes agréés ou virtuels sur le site internet de l'entreprise. Dans la foulée, le détenteur de la carte se rend sur le site ou l'application de l'entreprise en vue d'activer son compte. Les informations requises sont parcellaires : Nom d'utilisateur, adresse mail, numéro de téléphone, code secret. Le rechargement des cartes se fait via des coupons, des tickets dont la valeur oscille entre 5 et 250 euros. Commercialisés dans des kiosques à tabac en Europe, ces " reçus de rechargement " contiennent des codes qui permettent au détenteur d'utiliser la somme.

Étant donné leur intraçabilité et en cas d'enquête, la difficulté de remonter jusqu'à l'identité du récepteur des fonds fait de ce système le nec plus ultra. Voilà pourquoi les brouteurs font appel aux buralistes qui les détiennent. Toutefois, la difficulté est que le système ne fonctionne qu'en Europe, une équation à mille inconnues se pose : Comment profiter de ce système alors que les brouteurs n'habitent pas le continent ?

Un triangle

D'après Ali CFA, il faut s'imaginer un triangle. Au sommet, figure le "binguiste", le chef d'orchestre du money-muling vivant en Europe. A l'une des bases ? Le brouteur, l'auteur de l'arnaque sur une cible. Le troisième pion c'est le buraliste, l'intermédiaire entre le binguiste et le brouteur.

Le jeu commence avec le brouteur qui convainc sa proie de lui transférer de l'argent. Mais les gens sont méfiants vis-à-vis des entreprises de transferts d'argents internationaux, pointés comme le canal favori des arnaqueurs. Alors, pour ne pas que le client flaire qu'il l'arnaque, le brouteur propose à défaut, le système des cartes PCS, que la naïve proie croit moins sujette aux extorsions. Elle se rend donc dans un kiosque à tabac et achète un coupon de la valeur du montant qu'elle souhaite envoyer à son correspondant. Elle reçoit du marchand, le coupon. Dans la foulée, le brouteur prend attache avec le buraliste et indique qu'il détient une affaire.

Les tractations s'ensuivent pour déterminer, la quote-part du buraliste et du binguiste. Le terrain d'entente étant trouvé, le numéro du coupon est communiqué au buraliste qui entre le code dans une application sur son téléphone liée à la carte PCS du binguiste. Le montant est automatiquement transféré sur le compte du binguiste. Le buraliste, qui a toujours de la liquidité, règle remet le montant convenu au brouteur et conserve sa contrepartie. Le buraliste et le binguiste, par le canal d'opérations légales s'effectuent des transactions pour que le compte y soit de part et d'autre. Voilà l'arnaque.

Hyacinthe, le binguiste

En vue de comprendre cette hydre aux multiples tentacules, nous prenons attache avec des connaissances vivant sur le vieux continent, qui nous mettent en contact avec Hyacinthe, un jeune ivoirien résidant en Italie. Joint par téléphone, il lève le voile sur cette affaire. « Ici en Europe, les jeunes de l'Afrique de l'ouest ont leurs bons petits qui sont des buralistes en Afrique. Ils créent les comptes PCS, Neosurf et Transcash ici, avec leur numéro de téléphone européen. Pour que le business prospère, régulièrement ils envoient de fortes sommes d'argent à leur bon petit pour qu'il ait de l'argent. Lorsque les brouteurs réussissent à recevoir un coupon de la part de leur client, ils donnent le code au buraliste. Ce dernier a l'application, donc il entre le code et le montant s'affiche. Avec l'argent que son vieux père binguiste lui envoie, il paie le brouteur en convertissant selon la valeur de l'Euro. En plus, il enlève sa commission et celle du binguiste. Le binguiste peut retirer son investissement et son bénéfice sur les distributeurs en Europe ou acheter des produits en ligne parce qu'il a la carte du compte PCS », nous explique-t-il. A en croire son témoignage, cette activité de passeur d'argent ou de money-mule est une poule aux œufs d'or. Malgré la puanteur immorale de cette activité pour notre interlocuteur, ce poulailler est un palais doré pour nombre de jeunes aventuriers africains en Europe. « Les personnes qui font ce business essaient de mettre en place des réseaux parce qu'après plusieurs arnaques, il y a des plaintes et leurs comptes sont fermés. Du coup avec leur réseau, ils cherchent toujours à faire rentrer de nouvelles personnes qui créeront des comptes avec leur numéro de téléphone pour que l'activité continue. En une semaine voire moins, certains réussissent à avoir un mois de salaire voire plus. Donc c'est très lucratif et c'est attirant parce qu'avec ça, tu peux vivre une belle vie, aider ta famille là-bas et tout. J'ai des amis qui le font et qui m'ont plusieurs fois proposé mais j'ai toujours refusé ».

Notre interlocuteur connaît les risques. « Je ne veux pas avoir de problème. Je préfère vivre décemment avec des fins de mois serrés plutôt que bien vivre durant un court moment avec le

risque. Plusieurs personnes qui étaient dans ces réseaux ont été interpellés et souvent relaxés mais ils sont fichés et beaucoup plus surveillés désormais, c'est dangereux. D'autres ont été directement emprisonnés », narre-t-il. Le nom buraliste attribué aux intermédiaires ivoiriens entre le binguiste et le brouteur provient, à en croire notre source, de l'appellation des tenanciers de kiosques à tabac européens où s'effectuent les transactions PCS.

Les points de transactions

Poursuivant l'énumération des systèmes de blanchiment d'argent dont ils ont le secret, Ali CFA fait allusion aux “ points de réception et de transferts d'argent internationaux” et cite des noms d'entreprises réputés que nous ne mentionnerons pas ici. Pour les buralistes, c'est le pain-bénit, le système le plus simple et le plus juteux. Le brouteur qui réussit à recevoir de l'argent via ces canaux détient un reçu contenant un code. Ce code lui permet d'accéder aux billets après vérification de ce que ses références contenues sur sa carte d'identité soient identiques à celles mentionnées par l'émetteur relativement au destinataire du transfert. Le brouteur s'étant établi une fausse identité pour son arnaque, les références du destinataire sont donc celles du nom d'emprunt du brouteur et sont par ailleurs différentes de sa vraie identité. Alors, comment fait-il pour récupérer l'argent ?

Dotés d'un carnet d'adresse d'agents de ces points de transferts internationaux, les buralistes parviennent à passer entre les mailles du filet. Moyennant des commissions, en désobéissance aux règles de leurs structures, leurs complices dans ces structures financières les aident à effectuer leur opération. Le buraliste perçoit son dû, puis le brouteur, son butin. Mais cet autre système est de moins en moins prisé, au vu de la réticence des clients, généralement circonspects à l'idée de réaliser des opérations via ces entreprises financière qui ont fait de retentissantes victimes.

Les chèques falsifiés

Outre ce processus, sur la liste des techniques dont Ali égrène le chapelet, figure le système des faux chèques. Une supercherie orchestrée de main de maître par le brouteur (cybercriminel). Pour cette technique, les brouteurs cherchent des femmes en manque d'amour sur les réseaux sociaux. Le brouteur se présente dans le cas d'espèces, comme un homme au profil à même de séduire la cible. Après moults échanges via son faux compte et ses fausses photos, le dragueur-brouteur réussit à rendre la cible amoureuse. Un jour, il explique à sa bien-aimée, qu'il a reçu un chèque qu'il ne peut retirer pour diverses raisons et

qu'il souhaite urgemment qu'elle puisse le déposer sur son compte en vue d'effectuer le retrait et lui faire une rétribution. Une fois l'accord de principe de la victime obtenu, l'équipe des buralistes prend le relais. Le binguiste vivant en Europe veille à ce qu'un chèque frauduleux soit déposé dans la boîte à lettres de la victime. Récupérant le document falsifié, la victime met le cap sur la banque et suit à la lettre les instructions. Elle dépose donc le chèque sur son compte et l'encaisse. Par la suite, via le système PCS ou les points de transferts d'argents internationaux elle transfère, le pactole à l'homme qui fait battre son cœur à la chamade et qui n'est en réalité qu'un arnaqueur. Suivant le processus, le buraliste facilite au brouteur l'entrée en possession des fonds moyennant sa quote-part et celle de binguiste. Quelques jours ou semaines après le retrait du chèque, la banque découvre que le chèque est en réalité frauduleux. Résultat des courses ? Le chèque revient impayé et la femme l'ayant encaissé sur son compte est sommée de rembourser l'argent qu'elle a d'ores et déjà envoyé à son amant virtuel.

Plateforme de lutte contre la cybercriminalité

De toute évidence, l'interrogation qui remonte à la surface est le moyen de falsification des chèques et d'encaissement sans éveiller les soupçons des banquiers. A en croire Assurance Banque Info Service, un site d'information français dédiée à ce type de problématique, il existe plusieurs modèles phares de chèques falsifiés : “ Le faux **chèque** : il s'agit d'un **chèque** vierge, perdu ou volé, sur lequel une fausse signature est apposée par le fraudeur ; le **chèque** falsifié : il s'agit d'un **chèque** régulièrement émis par le titulaire du compte et falsifié par l'escroc, généralement après avoir été volé; Le **chèque** détourné régulièrement émis par le titulaire, perdu ou volé lors de son acheminement vers le bénéficiaire, etc.

Pour comprendre comment cette pratique est combattue en Côte d'Ivoire, nous avons contacté la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité (Plcc), démembrement de la Direction de l'informatique et des traces technologiques, qui est le bras armé de l'Etat ivoirien sur le front de la lutte contre ces phénomènes. Après un courrier officiel adressé par la rédaction de Nordsud.info qui n'a pas reçu de retour, nous rentrons en contact finalement avec une source qui a préféré garder l'anonymat. « Nous connaissons le phénomène. Mais le réseau est vaste et ils ont souvent des complices au Maroc, en France, dans plusieurs pays européens. Ce qui rend difficile leur interception et leur interpellation, d'autant que les buralistes ici ne sont que les derniers maillons de la chaîne », explique-t-il. Relancé par nos soins sur les établissements de transactions à l'international dont les ressources humaines sont

présumées complices dans cette affaire, notre informateur n'y va pas du dos de la cuillère. « Nous avons à maintes reprises arrêté des agents de ces points de transferts et de retraits d'argent internationaux pour leur mise en cause dans ces affaires avec les brouteurs et les buralistes. Ils réussissent à payer en espèces l'argent qui a été envoyé à leurs bons petits buralistes ou brouteurs moyennant une commission. Alors que dans les normes, la pièce d'identité du destinataire doit être vérifiée et être en conformité avec le nom inscrit sur la fiche qui contient le code de retrait. Ils savent que ce sont des mafieux, mais à cause du gain facile, ils font sortir l'argent et le remettent par exemple à M. Emmanuel alors que le destinataire est Charlotte Dupont. Charlotte Dupont étant le faux nom de M. Emmanuel qu'il a utilisé pour gruger, il n'a donc pas sa pièce et ne devrait pas pouvoir retirer cet argent ». L'arsenal judiciaire étant rigoureux sur le sujet, les présumés coupables de ces infractions s'exposent à des peines allant de 5 à 6 ans de prison et à des amendes allant d'un à plusieurs millions, selon notre source.

Charles Assagba  Nord
Sud